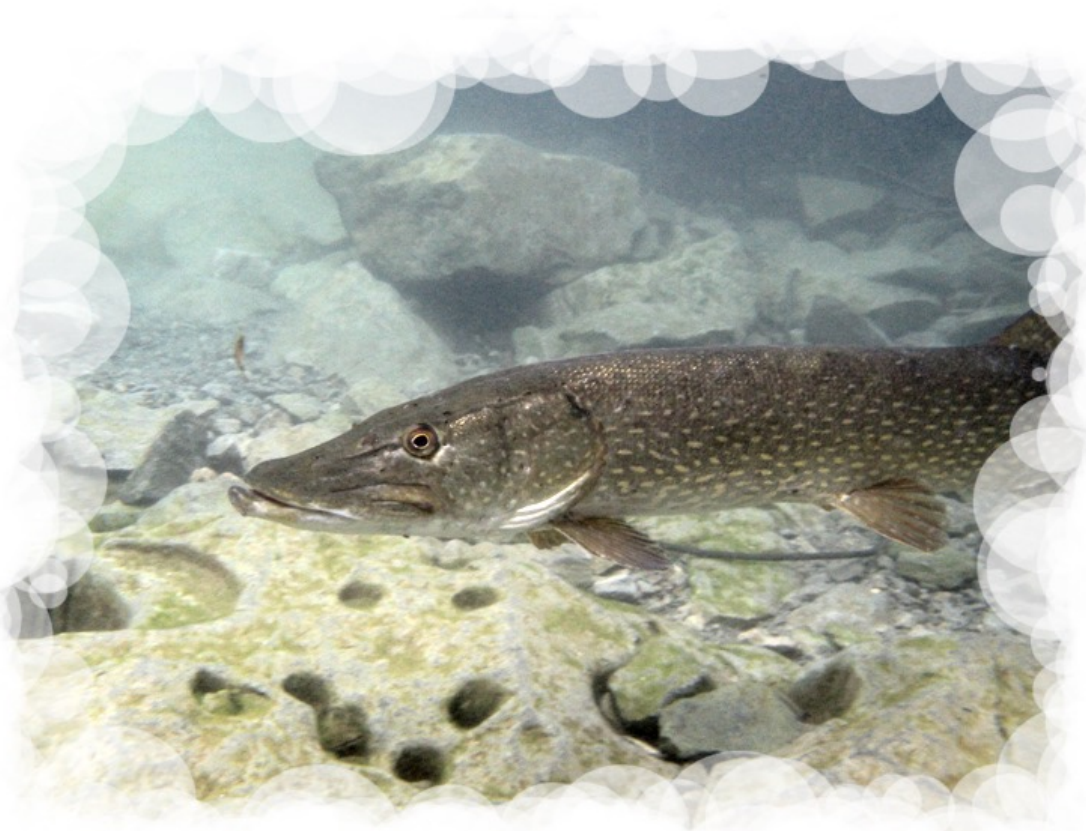


*Standards Plongeur * * * **



INDEX

INDEX	2
Conditions de candidature.....	3
Jury.....	3
Prérogatives.....	3
Le cours	4
Milieu protégé	4
Milieu naturel	4
Exercices pratiques, équipé du scaphandre autonome	4
Matelotage.....	5

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre plongeur depuis au moins un an.
- Avoir au moins 100 plongées au total, dont 20 à 40 mètres.
- Etre titulaire du brevet plongeur*** ou d'un brevet admis en équivalence.
- Etre en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an.
- Avoir un brevet de secouriste.
- Avoir la spécialité profonde.

JURY

Le jury sera composé de 2 Instructeurs ADIP en statut actif de minimum niveau deux étoiles (un pour le cours/épreuves et l'autre pour l'examen théorique).

PREROGATIVES

Le plongeur **** est un guide de palanquée ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre en milieu naturel, il dirige la palanquée en toute sécurité. Il est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques de celle-ci sont adaptées aux circonstances et aux compétences des participants.

Il pourra évoluer entre 0 et 20 mètres avec les plongeurs Niveau 1. Le guide de palanquée pourra évoluer entre 0 et 30 mètres avec les plongeurs niveau 2.

Il pourra évoluer entre 0 et 40 avec les plongeurs ayant la spécialité profonde 40 mètres.

LE COURS

Connaissances théoriques

- Solution de problèmes de tables de plongées.
- Symptômes et traitements immédiats des accidents de plongée.
- La physique appliquée à la plongée.
- La physiologie appliquée à la plongée.
- Le matériel.
- Le sauvetage.
- Les nœuds.
- Notions de navigation marine.
- Organisation et planification d'une plongée.
- Examen sur les tables, la physique, la physiologie, les accidents de plongée, le matériel, le sauvetage, les nœuds, navigation marine

MILIEU PROTEGE

Réaliser les exercices du Plongeur* d'une manière démonstrative.
Assister un moniteur à la formation complète d'un plongeur *

MILIEU NATUREL

Réaliser une organisation de plongée complète.

- Prendre connaissance des membres de la palanquée.
- Vérifier les carnets de plongée, visite médicale et assurance.
- Planifier la décompression de la palanquée.
- S'orienter.
- Connaître les procédures pour la prévention des accidents.
- Repérer sur le site de plongée l'emplacement de l'oxygène et les numéros de téléphone des secours de l'endroit.
- Connaître les actions pour la protection de l'environnement (eco-plongée).
- Gérer un problème au cours de la plongée.

Exercices pratiques, équipé du scaphandre autonome

- 800 mètres en libre en moins de 18'
- 500 mètres scaphandre capelé en respirant au tuba. Cette épreuve devra être effectuée dans un temps inférieur à 13'.

- Remonter un camarade de 20 mètres, sans l'aide d'un système gonflable, le maintenir 2 minutes en surface et le remorquer sur un parcours de 100 mètres minimum le déséquiper, le sortir de l'eau et lui pratiquer la RCP.
- Descendre dans le Bleu à 40 mètres
- 40 mètres : en maintenant son niveau d'immersion, enlever le masque, effectuer au moins 2 cycles ventilatoires, remettre le masque et le vider.
- 40 mètres, se stabiliser à l'aide de la bouée de sécurité en se maintenant au même niveau d'immersion, signaler, recevoir et interpréter les signaux du code de plongée. A la fin de cette épreuve, le candidat devra sur le signe du moniteur " je n'ai plus d'air " lui passer son embout et amorcer une remontée à deux sur un embout. L'exercice prendra fin au signe " STOP " du moniteur.
- Assistance ou sauvetage de 30 mètres à l'aide d'un gilet ou d'une bouée, d'un plongeur en difficulté. Le remonter, s'arrêter et se stabiliser entre 6 et 3 mètres.

Matelotage

- Savoir exécuter les nœuds marins usuels, manœuvre d'appareillage de mouillage et d'accostage d'un bateau, règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer.